

**PHASE INTRA-ACADEMIQUE DU MOUVEMENT 2025  
ORDRE D'EXAMEN DES VŒUX LORS DE LA PROCEDURE D'EXTENSION**

La procédure d'extension des vœux concerne les personnels qui doivent impérativement participer au mouvement intra-académique. Elle est déclenchée lorsqu'aucun vœu formulé ne peut être satisfait.

Le tableau ci-dessous décrit l'ordre dans lequel sont successivement examinés les groupes de communes, à partir du groupe de commune correspondant au premier vœu exprimé.

La lecture se fait en colonne à partir du premier groupe de communes cités.

<b>PETITE TERRE</b>	<b>MAMOUDZOU ET ENVIRONS</b>	<b>NORD MAYOTTE</b>	<b>CENTRE MAYOTTE</b>	<b>SUD MAYOTTE</b>
MAMOUDZOU ET ENVIRONS	PETITE TERRE	CENTRE MAYOTTE	NORD MAYOTTE	CENTRE MAYOTTE
CENTRE MAYOTTE	CENTRE MAYOTTE	MAMOUDZOU ET ENVIRONS	SUD MAYOTTE	NORD MAYOTTE
NORD MAYOTTE	NORD MAYOTTE	SUD MAYOTTE	MAMOUDZOU ET ENVIRONS	MAMOUDZOU ET ENVIRONS
SUD MAYOTTE	SUD MAYOTTE	PETITE TERRE	PETITE TERRE	PETITE TERRE